

**EXTRAIT du REGISTRE  
des ARRETES du PRESIDENT**

----

**Le Président du Centre  
Communal d'Action Sociale  
de la Commune de GAILLARD**

**CCAS DE LA**

**COMMUNE**

**de**

**GAILLARD**

**Code Postal  
(74240)**

---

**O B J E T**

**N° 2023 - 01**

**Délégation de pouvoir  
à la Vice - Présidente  
du CCAS**

VU l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Président du CCAS à déléguer une partie de ses pouvoirs ;

VU l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n° 2023-51 du Conseil d'Administration du 16 juin 2023 procédant à l'élection de la Vice-Présidente du CCAS.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Président du CCAS donne, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, délégation de pouvoir à la Vice-Présidente dans les matières suivantes :

- Convocation du Conseil d'Administration ;
- Préparation et exécution des délibérations du Conseil d'Administration ;
- Ordonnancement des dépenses et recettes du CCAS ;
- Acceptation à titre conservatoire des dons et legs qui sont faits au CCAS.

**Article 2** : Le Président peut à tout moment reprendre la délégation qu'il a consentie, en tout ou partie, par abrogation du présent arrêté ou par la prise d'un nouvel arrêté déterminant les nouvelles matières déléguées à la Vice-Présidente.

**Article 3** : Les actes pris par la Vice-Présidente dans les matières déléguées par le Président porteront la mention « Pour le Président et par délégation, la Vice-Présidente ».

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

**Article 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS.

Arrêté devenu  
exécutoire compte  
tenu :

- de sa réception  
en sous-préfecture

le : 19/07/23

- de sa notification

le : 21/07/2023

Le Président,  
Antoine BLOUIN

Fait à GAILLARD, le 11 juillet 2023

Le Président,

Antoine BLOUIN

